

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC134

Conseil Communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI – Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC134-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°02 – Budget Principal

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget principal a été voté en séance du conseil communautaire du 04 avril 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget Principal 2024 en adoptant une Décision Modificative n°2 pour procéder à diverses régularisations de fin d'exercice :

Intitulé	Diminut° sur crédits déjà alloué			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
EAU ET ASSAINISSEMENT				60611		1 875,00
ENERGIE - ELECTRICITE				60612		5 659,00
CARBURANTS				60622		2 533,00
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT				60632		4 054,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				611		45 000,00
LOCATIONS IMMOBILIERES				6132		38 000,00
RESEAUX				615232		123,00
AUTRES BIENS MOBILIERES				61558		2 000,00
MAINTENANCE				6156		160,00
ABONNEMENTS				6182		200,00
VERSEMENTS ORGAN. FORMATION				6184		1 500,00
TRANSPORTS DE BIENS				6241		50,00
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS				6251		1 051,00
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				627		41,00
REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS				6284		56 000,00
COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FII				653172		350,00
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR				6541		7 000,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE				65888		11 652,00
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	739211		149 260,83			
Fonctionnement dépenses			149 260,83			177 248,00
		Solde DF	27 987,17			
EXCEDENT BA PAE ET OURNELLES				75821		27 987,17
Fonctionnement recettes						27 987,17
		Solde RF	27 987,17			

AUTRES - REMBST PUP 2023 AST GROUPE				1338		183 604,00
AUTRES - PUP KHOR IMMO				1338		118 590,00
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				165		1 000,00
PRIVÉ - BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS				20422	26	27 188,00
TERRAINS NUS	2111	27	333 479,00			
TERRAINS BATIS				2115		62 312,00
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AM. CONST.				21351		8 300,00
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AM. CONST.				21351	22	54 000,00
RESEAUX DE VOIRIE				2151		3 500,00
INSTALLATIONS DE VOIRIE				2152		3 653,00
AUTRES RESEAUX				21538		55 000,00
AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				215738		2 200,00
AUTRES RESEAUX				217538	34	26 523,00
INSTALL. GEN, AGENCTS AMENAG. DIV.				2181		4 000,00
MATERIEL DE TRANSPORT				21828		12 000,00
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	21838		54 000,00			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				2188		2 710,00
IMMO.CORP.RECUES AU TITRE DE MISE	2317	34	26 523,00			
Investissement dépenses			414 002,00			564 580,00
			Solde DI 150 578,00			
BATIMENTS ET INSTALLATIONS				20422		27 188,00
AUTRES - PUP KHOR IMMO				1338		118 590,00
FRAIS D'ETUDES				2031		4 800,00
Investissement recettes			-			150 578,00
			Solde RI 150 578,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°24-DC041 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget Général,

VU la délibération n°24-DC091 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 approuvant la Décision Modificative n°01 au Budget Principal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 02 au Budget Principal 2024 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC134-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD

